

Note de la FEDOM

Analyse des principaux débats sur l'examen de la deuxième partie du PLF 2020 au Sénat

I. L'examen des crédits de la mission outre-mer

Jeudi 5 décembre, le Sénat a examiné et adopté en séance publique les crédits de la mission outre-mer. Les Sénateurs ont rappelé que les crédits de cette mission ne représentaient que 12% de l'effort global de l'Etat en faveur des outre-mer, rendant compliqué l'exercice de contrôle budgétaire de l'ensemble des politiques publiques applicables outre-mer.

Rappelant la situation difficile du logement outre-mer et du secteur du BTP, ils se sont à nouveau inquiétés de la baisse de 13% des crédits en faveur de la politique du logement et, plus généralement, de la sous-consommation chronique de certaines lignes budgétaires. Ils ont par ailleurs rappelé la nécessité de rendre à terme plus efficient le régime des exonérations de charges sociales pour attirer les talents et améliorer la capacité d'ingénierie, tout en soulignant l'effort consenti par le Gouvernement dans le cadre de la clause de revoyure.

La Ministre des Outre-mer a rappelé que l'investissement total de l'Etat en faveur des outre-mer restera stabilisé pour 2020 à 22 milliards d'euros dont 4,5 milliards d'euros de dépenses fiscales. Elle a souligné la part de responsabilité de l'Etat dans la sous-consommation chronique des crédits en indiquant avoir fléchi 7 millions d'euros en faveur de l'AFD afin de renforcer l'ingénierie mise à disposition des collectivités territoriales. Sur le volet emploi, la Ministre a rappelé que depuis les débats du PLFSS 2019, jusqu'au vote de l'amendement à l'Assemblée nationale portant l'exonération totale pour les entreprises du secteur renforcé jusqu'à 2 SMIC, ce sont 138 millions d'euros supplémentaires qui ont été remis dans le régime des exonérations de charges sociales.

Sur la problématique préoccupante de l'effet de la baisse de l'impôt sur les sociétés sur le financement des investissements structurants dans les collectivités du pacifique, **Annick Girardin** a indiqué que le « Gouvernement serait vigilant : si les investissements venaient à diminuer en outre-mer, le sujet serait intégré au projet de loi de finances pour 2021 ».

Enfin, sur la question du logement, **la Ministre** a indiqué que la vente des SIDOM se fera le 21 décembre pour 27 millions d'euros qui iront abonder le budget de l'outre-mer (via la LBU). **Annick Girardin** a souligné que le dispositif d'aide fiscale en faveur du logement social allait être assoupli (élargissement du dispositif aux QPV ; intégration des travaux de démolition et de désamiantage) et que l'APL accession serait rétablie.

II. L'examen des amendements portant sur les articles non rattachés (ou dispositions fiscales)

Samedi 6 novembre, le Sénat examinait en séance publique un certain nombre d'amendements importants proposés par la FEDOM en relais de préoccupations exprimées depuis plusieurs semaines par les socio-professionnels, dans le cadre de l'examen des articles non rattachés :

1. L'amendement du **Sénateur Michel Magras** visant à préciser les conditions d'application de l'obligation de dépôt des comptes annuels aux exploitants qui sollicitent par ailleurs le bénéfice de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer a été adopté, après un débat important

en séance dont il faut retenir les termes. https://www.senat.fr/amendements/2019-2020/139/Amdt_II-1045.html.

Pour rappel, l'ambiguïté fondamentale des textes fiscaux actuels, en n'apportant aucune précision sur les périodes qui doivent être couvertes par cette obligation pour bénéficier du dispositif, conduit l'administration fiscale à procéder à des requalifications massives impactant les exploitants et les investisseurs.

Les Sénateurs Michel Magras, Victorin Lurel et Catherine Conconne sont intervenus successivement pour rappeler que face aux requalifications massives opérées par l'administration fiscale, la situation devenait intenable pour les exploitants et les investisseurs dans un contexte de situation encore catastrophique au niveau des greffes et de la gestion du RCS. **Le Rapporteur Général du Budget, le Sénateur Alberic de Montgolfier**, a rappelé « avoir entendu la FEDOM. Que le problème était réel et soulevé sur tous les bancs. Et que l'an dernier, le Gouvernement s'était engagé à travailler sur cette question d'interprétation de la doctrine fiscale ».

En réponse, **le Ministre délégué auprès du ministre des comptes publics, Olivier Dussopt**, a indiqué que le Gouvernement « voulait clarifier cette question par l'administration fiscale par voie doctrinale avant la fin 2019. L'instruction fiscale est en cours de préparation. Sur le fond, il est rappelé que pour bénéficier des avantages fiscaux attachés aux investissements en Outre-mer, il faut que l'entreprise qui effectue l'investissement et celle qui l'exploite respectent dans la durée leurs obligations fiscales, sociales et commerciales.

Cette exigence est un gage de sécurité juridique pour les investisseurs et les exploitants paraît légitime et nous n'envisageons pas de revenir sur ce principe en limitant cette obligation au seul dernier exercice clos avant l'investissement.

Cette condition doit cependant être appréciée de manière réaliste et équilibrée. C'est ce que l'instruction fiscale en cours de préparation permettra de faire. Enfin, il est précisé que la notion de réalisation permet de couvrir l'ensemble des faits générateurs concernés par le dispositif de défiscalisation, selon que l'investissement est réalisé est un bien meuble, un immeuble, une rénovation ou une souscription au capital d'une société.

Il n'est donc pas pertinent de remplacer ce terme général par la seule notion de mise en service qui s'applique seulement aux investissements mobiliers. »

- Commentaire FEDOM : L'amendement du **Sénateur Magras** a été adopté, en dépit de l'avis défavorable du Gouvernement. Il est peu probable qu'il survive à la navette parlementaire, l'enjeu se situe désormais autour du projet d'instruction fiscale annoncé par le Gouvernement dont il faut espérer qu'il contiendra tous les éléments nécessaires à une approche raisonnée et pragmatique de l'administration fiscale dans le contrôle des obligations légales et du lien qui existe avec le bénéfice de l'aide fiscale.

2. L'amendement proposé initialement à l'Assemblée nationale par **la Députée Maina Sage**, repris par **le Sénateur Victorin Lurel**, relatif à l'assouplissement de la condition d'exploitation sur zone maritime des navires de croisière ayant bénéficié de l'aide fiscale à l'investissement, a été adopté. https://www.senat.fr/amendements/2019-2020/139/Amdt_II-750.html

- Commentaire FEDOM : il faut se féliciter de l'adoption de cet amendement qui permet de rendre plus adapté le dispositif ouvert en LFI 2019 au regard des besoins exprimés par les opérateurs locaux afin de développer une économie de la croisière, notamment dans le Pacifique, dont les retombées économiques et en création d'emplois locaux sont très attendues. La Ministre des Outre-mer s'était dit à plusieurs reprises

favorables à cet assouplissement. Il faut espérer que cette disposition survive à la navette parlementaire.

3. L'amendement - initialement proposé à l'Assemblée nationale - représenté par **les Sénateurs Victorin Lurel, Nassimah Dindar, Viviane Mallet, Jean-Louis Lagourgue, Victoire Jasmin et Maurice Antiste notamment** relatif au rétablissement partiel et mieux encadré du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement prévu à l'article 199 undecies C pour les seules opérations de rénovation et de réhabilitation des logements individuels insalubres a été adopté.
https://www.senat.fr/amendements/2019-2020/139/Amdt_II-746.html

➤ *Commentaire FEDOM : Depuis l'année dernière, la FEDOM n'a eu de cesse que de rappeler le Gouvernement à ses engagements sur ce dossier important pour la rénovation urbaine des centre bourgs, notamment aux Antilles, en l'absence d'action de l'ANAH et face à l'inadaptation du mécanisme du crédit d'impôt pour ce type d'opérations délaissées par les OLS publics. La Ministre **Annick Girardin** a reconnu elle-même à l'Assemblée nationale lors de l'examen du PLF il y a quelques jours que « l'Etat n'avait pas été au rendez-vous sur ce sujet ». Il faut espérer que l'adoption de cet amendement par le Sénat amène le Gouvernement à apporter les réponses attendues d'ici la fin de la navette sur le PLF.*

4. L'amendement proposé par le **Sénateur Dominique Théophile** visant à inclure dans le dispositif de crédit d'impôt en faveur du logement social Outre-mer (article 244 quater X du CGI) l'éligibilité des opérations de démolition a été adopté. Cet amendement vient en complément de l'amendement proposé par le **Sénateur Michel Magras** adopté en première partie du PLF qui proposé d'inclure le désamiantage dans le dispositif.
http://www.senat.fr/amendements/2019-2020/139/Amdt_II-816.html

➤ *Commentaire FEDOM : Il s'agit là de l'adoption de mesures très positives, réclamées par les socio-professionnels depuis longtemps, annoncées par la Ministre des Outre-mer dans le cadre des travaux du PLOM. Il faut cependant souligner que ces mesures ne concerneront que les DROM et que leur application aux COM (sur le mécanisme équivalent prévu à l'article 199 undecies C) n'a pas été prévue, ce qui est regrettable. Il conviendra d'essayer de faire en sorte de corriger cette situation d'ici la fin de la navette parlementaire, si cela est possible, ou à l'occasion de la prochaine loi de finance.*

5. L'amendement proposé par le **Sénateur Dominique Théophile** visant à remplacer le dispositif fiscal relatif aux centrales géothermiques produisant de l'électricité créé par la loi EROM (prévu aux articles 1519 J et 1599 quinquies C du CGI) par une imposition à l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) a été adopté.
http://www.senat.fr/amendements/2019-2020/139/Amdt_II-1075.html

6. L'amendement proposé par le **Sénateur Dominique Théophile** visant à instaurer la possibilité pour les collectivités de Guadeloupe et de Martinique d'instaurer une taxe sur les billets d'avion affectée au ramassage des sargasses a été rejeté, après un vif débat opposant le déposant aux autres Sénateurs ultramarins martiniquais et guadeloupéens présents.
http://www.senat.fr/amendements/2019-2020/139/Amdt_II-821.html

7. Enfin, l'amendement proposé par la Sénatrice Catherine Conconne visant à demander au Gouvernement de remettre un rapport sur l'impact de l'évolution du financement des chambres de métiers et d'artisanat sur les chambres de métiers et d'artisanat situées Outre-mer n'a pas été adopté.
8. Enfin, le Sénat s'est opposé à une réduction de l'avantage fiscal lié au mécénat d'entreprise, comme prévu initialement à l'article 50 du PLF2020. La chambre Haute a, cependant, gardé une disposition introduite à l'Assemblée Nationale permettant aux TPE et PME de bénéficier de la défiscalisation de leurs dons jusqu'à 20 000 euros.